

LOBBY

CHRONIQUES PATRIMONIALES

PUILAETCO

L'ÉMERVEILLEMENT AU CŒUR DU PATRIMOINE ARTISTIQUE

DÈS 2011, LA BANQUE PRIVÉE PUILAETCO A ÉLARGI SON APPROCHE PATRIMONIALE POUR Y INCLURE LE PATRIMOINE ARTISTIQUE. L'OBJECTIF ÉTAIT ALORS D'OFFRIR AUX FAMILLES UNE VISION GLOBALE DE LEUR PATRIMOINE.



En effet, une collection d'art fait partie intégrante de l'histoire d'une famille, au même titre qu'un bien immobilier ou une entreprise transmise de génération en génération. Consciente de cette dimension, la banque a mis en place un service holistique dédié aux collectionneurs, afin que leur fortune ne soit pas envisagée qu'en termes de chiffres, mais aussi de sens et de passion. « Une œuvre d'art n'est pas un actif comme un autre », souligne Sophie Clauwaert, Art Advisor chez Puilaetco, une banque privée du groupe Quintet. Ce service de conseil en art vise à considérer une œuvre non pas seulement comme un actif financier ordinaire, mais comme un objet porteur de valeur intangible. Cette œuvre porte un héritage, une sensibilité, une mémoire familiale. L'enjeu n'est donc pas seulement de la valoriser financièrement, mais de comprendre ce qu'elle représente pour ses propriétaires. L'approche se veut résolument humaine et personnalisée : écouter l'histoire de la collection, respecter l'attachement à celle-ci, et accompagner chaque décision avec cette sensibilité en tête.

ACQUÉRIR, GÉRER ET TRANSMETTRE

Sophie Clauwaert intervient à toutes les étapes du cycle de vie d'une collection pour guider les collectionneurs dans leurs choix. L'accompagnement se décline notamment en trois phases clés :

1. Acquisition d'une œuvre : conseil à l'achat, évaluation de la pièce convoitée, vérification de sa provenance et de sa documentation légale. Il s'agit d'aider le collectionneur à

acheter en toute connaissance de cause, en confirmant l'authenticité de l'œuvre et en s'assurant que le prix est justifié.

2. Gestion de la collection : suivi pendant la phase de détention de l'œuvre. Sophie Clauwaert oriente les clients sur la conservation préventive (restauration, stockage adapté, conditions d'exposition), sur l'assurance adéquate de la collection, et peut faciliter le prêt d'œuvres à des musées ou des expositions. Elle s'attache également à valoriser la collection sur le long terme, en tenant à jour l'inventaire, les évaluations périodiques et en conseillant d'éventuelles cessions ou acquisitions complémentaires, pour répondre aux objectifs patrimoniaux du client.

3. Transmission intergénérationnelle : anticipation de la cession du patrimoine artistique aux héritiers. Cette étape, souvent la plus sensible, requiert d'organiser une transmission harmonieuse et équitable, qu'il s'agisse de partager des œuvres entre les enfants ou de prévoir des véhicules juridiques (fondation familiale, donation, etc.). L'idée est de transmettre non seulement la valeur économique de la collection, mais aussi la passion qui l'a fait naître, afin que l'héritage artistique ne soit pas dilué ou mal géré par la génération suivante.

Cet accompagnement va donc bien au-delà du simple conseil financier. L'expertise de Sophie Clauwaert s'exerce autant dans l'analyse artistique (identifier un maître ancien ou un artiste contemporain prometteur) que dans la compréhension des dynamiques familiales et émotionnelles liées à la collection.

De plus, la banque Puilaetco joue un rôle d'intermédiaire facilitateur : elle met son réseau et ses ressources à disposition de ses clients. Par exemple, elle peut mobiliser des restaurateurs, solliciter des experts indépendants pour une due diligence approfondie, ou consulter des fiscalistes sur le régime des œuvres d'art. Cet appui multi-disciplinaire apporte la rigueur nécessaire pour gérer une collection.

RIGUEUR ET TRANSPARENCE DANS UN CADRE RÉGLEMENTAIRE STRICT

Ces dernières années, le cadre réglementaire encadrant le marché de l'art s'est nettement renforcé, en particulier sous l'impulsion des législations européennes. Qu'il s'agisse de la protection des espèces menacées (ivoire, écaille de tortue, corne de rhinocéros, etc.), du trafic d'antiquités et d'objets archéologiques issus de fouilles illégales, de la restitution d'œuvres spoliées, ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent via les transactions d'art, les règles sont désormais plus strictes. Face à ce contexte plus contraignant, de nombreux collectionneurs ont initialement pris peur. Certains s'inquiètent de ne plus pouvoir vendre librement ou transmettre leurs œuvres à leurs enfants. Le message que s'attache à transmettre Sophie Clauwaert se veut cependant rassurant : ces lois ne doivent pas « faire perdre la passion ». Elles ne rendent pas la collection impossible ; elles exigent simplement plus de rigueur et de transparence dans la gestion du patrimoine artistique. Avec

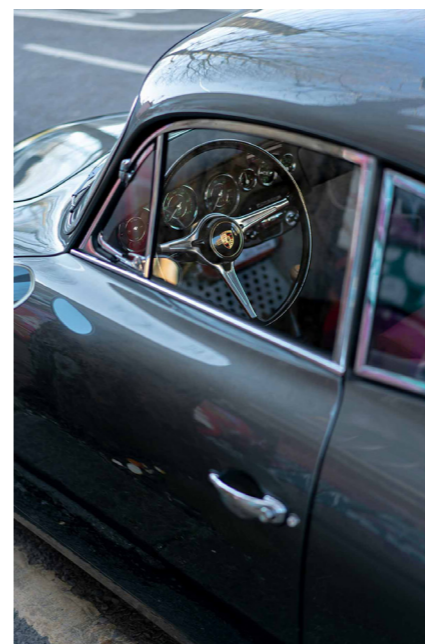
les bons conseils, tout reste possible. Il s'agit donc de rester confiant, tout en étant bien accompagné juridiquement et fiscalement pour naviguer sereinement dans ce nouveau cadre. La clé, insiste Sophie Clauwaert, c'est la transparence : « Plutôt que de dissimuler l'existence d'une ancienne collection mal documentée par crainte de sanctions, il vaut mieux jouer carte sur table ». Régulariser la situation, faire expertiser et documenter les œuvres, clarifier leur provenance, ces démarches protégeront le collectionneur et les générations futures. En collaborant avec des avocats spécialisés, des assureurs et des experts en art, la famille se dote d'un bouclier de confiance qui lui permettra de conserver et transmettre ses trésors en toute légalité, sans redouter d'un éventuel durcissement légal futur.

UNE DÉFINITION ÉLARGIE DE LA « COLLECTION »

Quand on parle de collection d'art, on imagine souvent des tableaux de maître accrochés au mur ou des sculptures décorant un salon. Or, la notion de collection patrimoniale va bien au-delà des beaux-arts traditionnels. Sophie Clauwaert souligne que toutes sortes d'objets peuvent constituer un patrimoine de passion : peintures et sculptures bien sûr, mais aussi mobilier ancien, automobiles de collection, montres de luxe, grands vins, pièces de monnaie rares, manuscrits historiques... voire des objets plus insolites comme des malles de haute maroquinerie ou des cartes Pokémon.

"POSSÉDER DE L'ART IMPLIQUE DES RESPONSABILITÉS PARTICULIÈRES. UNE ŒUVRE MAL PROTÉGÉE PEUT PERDRE UNE GRANDE PARTIE DE SA VALEUR."

SOPHIE CLAUWAERT
Art Advisor
Puilaetco
(Quintet Private Bank)



Bien des familles patrimoniales ne se considèrent pas spontanément comme des collectionneurs. Elles ne mesurent pas l'importance patrimoniale que représentent, par exemple, leurs ancêtres automobiles.



Lorsqu'un acquéreur marque son intérêt pour une œuvre, Sophie Clauwaert conseille l'achat, évalue la pièce convoitée et vérifie sa provenance.



LOBBY

CHRONIQUES PATRIMONIALES

“Le monde des collectionneurs évolue avec les modes et les centres d'intérêt des nouvelles générations”, souligne Sophie Clauwaert. Cette diversification est d'ailleurs prise en compte dans l'offre de Puilaetco, qui adopte une approche globale des objets de collection. La banque accompagne indifféremment un client pour une toile de maître ou pour une cave de vins précieux. Dans sa démarche, l'art et les objets de collection sont considérés comme une classe d'actifs à part, contribuant à la diversification du patrimoine tout en reflétant la personnalité du collectionneur.

PRÉSERVER LA PASSION ET LA MÉMOIRE À TRAVERS LES GÉNÉRATIONS

Bien des familles patrimoniales ne se considèrent pas spontanément comme des collectionneurs. Elles voient leurs tableaux ou objets d'art comme des éléments décoratifs de leur quotidien, sans mesurer l'importance patrimoniale qu'ils représentent. Pourtant, Sophie Clauwaert rappelle que “posséder de l'art implique des responsabilités particulières. Une œuvre mal protégée peut perdre une grande partie de sa valeur : une toile entreposée dans de mauvaises conditions, un dessin ancien exposé en plein soleil ou une sculpture négligée subiront des dégradations irréversibles”. Gérer une collection requiert donc un minimum de professionnalisme. Documenter chaque pièce, s'assurer de sa bonne conservation, la faire assurer à sa juste valeur, tout cela est essentiel pour préserver le patrimoine artistique familial. L'art n'est pas un simple

ornement interchangeable, c'est un fragment de mémoire collective qui mérite d'être aimé et protégé sur le long terme. Un autre aspect crucial souvent négligé est la préparation de la transmission aux enfants. Transmettre une collection ne devrait pas se résumer à un acte notarié où l'on distribue des lots. Idéalement, c'est une conversation entre les générations qui doit s'instaurer en temps et en heure. Sophie Clauwaert encourage vivement les familles à parler tôt de leur collection avec leurs héritiers. Impliquer les enfants dès que possible, leur expliquer l'histoire de chaque œuvre, ce qu'elle symbolise pour la famille, pourquoi elle a été acquise, tout cela donne du sens à la transmission. En ce sens, les familles sont les véritables gardiennes du patrimoine : leur rôle ne se limite pas à posséder des objets d'art, mais aussi à les faire vivre.

REMETTRE DU SENS AU CŒUR DU PATRIMOINE

Le monde bancaire est souvent perçu comme un milieu froidement financier. Mais loin d'opposer la finance et l'art, l'approche défendue par Sophie Clauwaert chez Puilaetco cherche à les réconcilier autour du sens. Une collection d'art, dit-elle, est avant tout l'expression de ce que l'on aime, la matérialisation d'une émotion ou d'une mémoire. La mission d'une banque privée, lorsqu'elle accompagne un client collectionneur, est donc aussi de reconnaître que la richesse d'une famille ne se mesure pas qu'en termes financiers. Il y a une part intangible, faite de culture, de goût, d'émotion voire même de magie, qu'il faut intégrer à l'équation. ■



A l'instar des cartes Pokémon, toutes sortes d'objets peuvent constituer un patrimoine de passion.

NICE TO MEET YOU

For meetings, business ... in Knokke-Heist.

myknokke-heist.be/mice



KNOKKE-HEIST